

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DE L'INTERIEUR

SECRETARIAT GENERAL A  
L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail--Démocratie--Paix

--:--:--

ORDRE N° 02/774 du 18/05/82

Portant convocation des Conseils Populaires  
des Districts de Owando, Oyo, Madingo-Kayes  
et Kakamoéka pour leur première réunion.

Le Président du Comité Central du Parti  
Congolais du Travail, Président de la Ré-  
publique, Chef de l'Etat, Président du Con-  
seil des Ministres

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi 45/81 du 6 Novembre 1981 portant institution des Conseils  
Populaires des Régions, des Districts et de la Décentralisation Administrative  
en République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°80/644 du 20 Décembre 1980 portant nomination des Mem-  
bres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret 80/644 por-  
tant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu la Loi 20/82 du 4 Mars 1982 portant organisation des Elections par-  
tielles aux Conseils Populaires des Districts d'Owando et Oyo ;

Vu la Loi 21/82 du 4 Mars 1982 portant organisation des Elections par-  
tielles aux Conseils Populaires des Districts de Madingo-Kayes et Kakamoéka ;

Vu le Décret n°82/583 du 15 Juin 1982 fixant la date des Elections  
partielles aux Conseils Populaires des Districts de Kakamoéka, Madingo-Kayes,  
Oyo et Owando ;

Vu l'Arrêté n°6267 du 2 Juillet 1982 portant fixation des Bureaux de  
Vote pour les Elections partielles aux Conseils Populaires des Districts d'Owando,  
Oyo, Madingo-Kayes et Kakamoéka ;

Vu le Décret n°82/655 du 7 Juillet 1982 portant convocation du Corps  
Electoral en vue des Elections partielles aux Conseils Populaires des Districts  
d'Owando, Oyo, Madingo-Kayes et Kakamoéka ;

Vu l'urgence .

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions de l'article n°012 de la Loi 45/  
81 du 6 Novembre 1981 susvisé, les Conseils Populaires des Districts d'Owando,  
Oyo, Madingo-Kayes et Kakamoéka, issus des élections partielles du 11 Juillet  
1982 sont convoqués pour leur première réunion le Mardi 31 Aout 1982 à 9 heures  
00.

.../...

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 18 AOUT 1962

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

  
Colonel François-Xavier KATALI.

